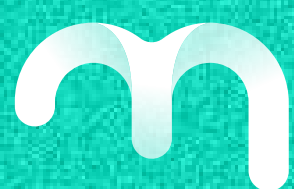




« J'ai le droit de **traverser** la route à n'importe quel endroit. »

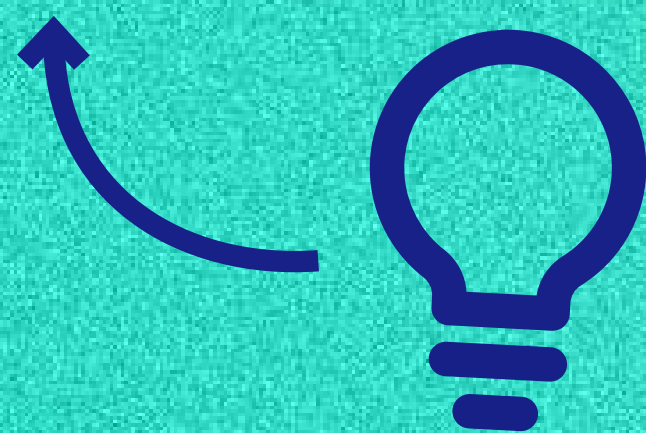
C'est vrai ça ?



mobilité club
france

Pas tout à fait.

En dehors des aires piétonnes ou zones de rencontre, si un **passage piéton** est à moins de 50 mètres, on doit l'utiliser pour traverser.





Vous le saviez ?

**Prenons soin les
uns des autres
sur la route.**